

# EVOLUTIONS PAYSAGERES

## ET ENJEUX PRIORITAIRES

Le département des Alpes de Haute-Provence est au carrefour des Alpes et de la méditerranée. Il en résulte une grande diversité de motifs paysagers et d'ambiances avec le plus souvent en fond de scène les grands reliefs régionaux (Luberon, montagne de Lure, Préalpes).

Villages perchés, centres anciens authentiques, patrimoine bâti civil, religieux et militaire, patrimoine de pierre sèche ... témoignent d'un territoire habité et ancestral.

L'identité des paysages ruraux repose sur les polycultures : prairies de fauche et de pâture et parcours coté alpin, lavandin, céréale, verger d'olivier, amandier et truffière sur les plateaux et collines provençales. Ces paysages agraires contrastent avec les paysages anthropisés et les cultures intensives du val de Durance (pommiers et poiriers, céréale, vigne) qui présentent la plus forte dynamique de développement du département.

Le premier facteur d'évolution des paysages est **l'urbanisation**. Le phénomène déjà identifié dans l'atlas de 2003 s'est accentué depuis 14 ans.

Les lotissements et l'habitat pavillonnaire diffus sont les principaux modes d'extension des communes, au détriment des centres anciens. L'attente sociale en termes de propriété privée avec maison indépendante et jardin, et le souhait de "vivre à la campagne" tout en bénéficiant des équipements et commodités de "la ville", se traduisent par un étalement urbain, une forte consommation d'espace, souvent agricole, et une banalisation des paysages ruraux.

Ce phénomène touche pratiquement **tout le département**. Il est accentué pour les communes de fond de vallée ou de plateau qui ont une attractivité de pôle local et pour les villes qui ont un rôle historique de pôle urbain (Digne, Manosque, Castellane, Barcelonnette, Sisteron, Forcalquier ...).

**Le val de Durance** est pour sa part le territoire le plus dynamique du département ce qui se traduit actuellement par de profondes et irrévocables mutations paysagères. Les coupures d'urbanisation entre communes sont désormais ténues. La silhouette des villages perchés et leur socle agreste disparaissent dans les extensions urbaines. Les piémonts collinaires qui épaulent la vallée de la Durance sont colonisés par les lotissements et l'habitat diffus, au détriment de l'agriculture en terrasse et des bois. Les zones commerciales et d'activités s'étirent en continu le long des routes et en vitrine des échangeurs de l'A51. La juxtaposition d'infrastructures (autoroute, route, voie ferrée, canaux, ligne haute tension ...) et leur cortège d'équipements sont de plus en plus prégnants et accentuent fortement la connotation de couloir de circulation privilégié du département.

Dans la partie alpine du département, force est de constater que **l'équipement des stations de ski** se poursuit, sans réelle anticipation des incidences du changement climatique ni du partage de la ressource en eau qui est pourtant à la base de la production de neige de culture. La rénovation profonde du parc de logement et des espaces publics, reste à engager, en vue de nouveaux usages et d'un urbanisme plus durable.

La **fréquentation touristique**, en particulier dans le **Verdon**, reste à organiser et valoriser notamment en ce qui concerne les multiples pratiques sportives dans les milieux naturels des gorges, les berges des lacs dégradées, le stationnement non encadré ni aménagé, la multiplication de stands de vente, la publicité non maîtrisée, les extensions de campings et leur durcissement en résidences mobiles de loisir à l'année.

**En montagne** la fréquentation dans les paysages identitaires est également à gérer afin de préserver les milieux très fragiles de pelouses, landes, lacs, pierriers, falaises, milieux humides.

La **fermeture des paysages** du fait de la régression de l'activité agricole sur les terres les moins rentables (piémont, petit parcellaire de fond de vallée ou de plateau) reste une préoccupation qui touche tout le département et qui a des incidences à la fois paysagères et en termes de biodiversité.

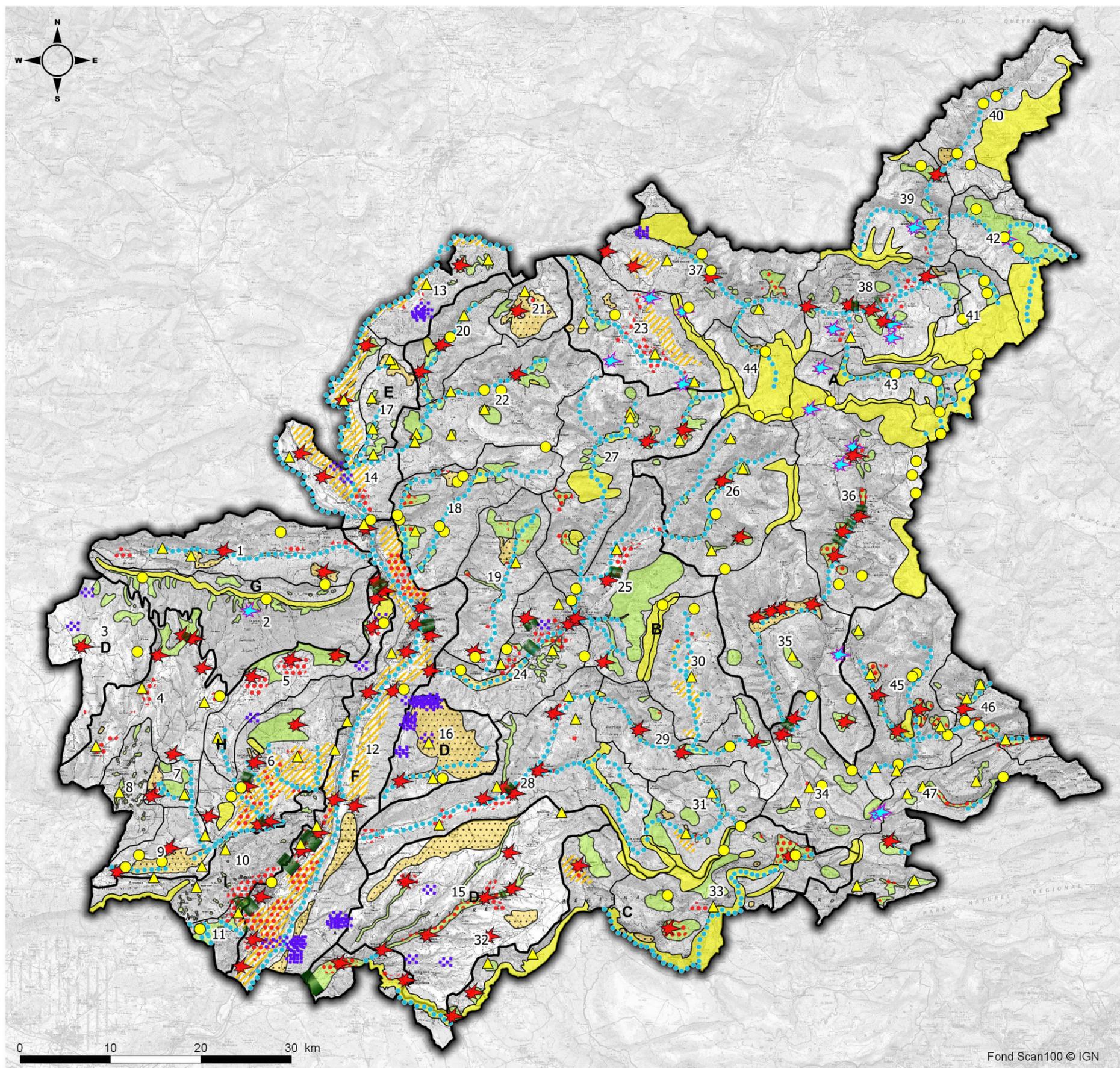
Les paysages ruraux, caractéristiques des Alpes de haute Provence et à maintenir, restent liés aux polycultures sous l'influence de productions alpines au nord et à l'est du département (élevage, prairie, forêt) et plus méditerranéennes au sud et à l'ouest (verger, plante à parfum, céréale, élevage).

Les principaux secteurs à enjeux sont les terroirs où l'agriculture entre en concurrence avec la pression de développement urbain ou d'équipements comme le val de Durance, les plateaux de Puimichel et de Valensole et le pays de Forcalquier.

On note que la production intensive de lavandin modèle profondément l'image de carte postale du département.

Le **développement de centrales photovoltaïques** est un des nouveaux facteurs d'évolution des paysages depuis 2003, en particulier sur les plateaux de Puimichel et Valensole, en piémont de Lure et en val de Durance. Ces équipements reflètent le plus souvent des projets techniques, liés à des opportunités foncières, au détriment d'espaces agricoles ou naturels. L'enjeu est désormais de raisonner le développement des énergies renouvelables sur la base de réflexion globale et intercommunale sur les questions de transition énergétique, et en privilégiant les sites déjà anthropisés.

Il faut enfin réaffirmer la valeur patrimoniale et la richesse des Alpes de haute Provence, liée aux multiples patrimoines bâtis, paysagers et naturels qui couvrent tout le département. Villages perchés, centres anciens, architecture rurale, patrimoine religieux et militaire, paysages ruraux, paysages de montagne, paysages géologiques, milieux naturels exceptionnels ... sont à la fois à préserver et valoriser, pour la qualité du cadre de vie et l'attractivité touristique qu'ils offrent au département.



### CARTE DEPARTEMENTALE DES ENJEUX PRIORITAIRES

- ▲ Préserver et souligner la silhouette des villages
- Préserver la qualité et la perception des paysages remarquables
- ★ Gérer et assurer la pertinence paysagère des extensions urbaines, Revitaliser les centres anciens
- Préserver des coupures d'urbanisation
- ⋯ Contrôler la dispersion et la qualité du bâti
- ★ Améliorer le paysage des stations de ski, le parc immobilier, les espaces publics, tout en préservant la ressource en eau
- Contrôler et planifier l'implantation et la qualité paysagère des centrales photovoltaïques
- ▨ Préserver la qualité des paysages agricoles et des milieux ouverts
- Préserver les terroirs présentant une qualité paysagère notable et relativement indemne d'urbanisation
- Maîtriser la fermeture des paysages
- ⋯ Préserver et valoriser les ripisylves. Privilégier les protections de berges par génie écologique
- Unités paysagères (N° 1 à 47)
- Ensembles paysagers (A à I)